

3 Petites Cités de Caractère® unies pour revitaliser leurs communes.

Marcolès, Laroquebrou, Montsalvy (15)



7 CAUE du Massif-central accompagnent la dynamique des territoires

Les CAUE proches des territoires aux caractéristiques variées, développent dans chaque département leurs missions de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement auprès de l'ensemble des acteurs. Les missions portées par les CAUE tendent à articuler architecture, urbanisme, environnement dans une démarche transversale.

Associations départementales, 7 CAUE implantés sur le Massif central s'associent pour mettre en réseau les missions d'animation, de médiation et de conseil à l'échelle du Massif et permettre une synergie des axes et mesures de la convention du Massif Central.

Les objectifs portés par la convention de Massif central qui les unit, se rencontrent dans les domaines de compétence des CAUE :

- architecture de qualité s'intégrant dans son environnement,
- urbanisme durable favorisant le développement durable,
- accompagnement des filières de construction comme le bois, la pierre, les fibres végétales ou encore la terre.

Le réseau des 7 CAUE en Massif Central comprend des groupes de travail permettant de produire des références et de capitaliser des expériences choisies et des groupes techniques adossés à des territoires d'expérimentation.



THÉMATIQUES COMMUNES /

Publications numériques
des 7 CAUE en Massif central



ARCHITECTURE CONTEMPORAINE & PATRIMOINE

- Je favorise une architecture insérée dans son contexte
- Je valorise le patrimoine bâti



RESSOURCES & SAVOIR-FAIRE LOCAUX

- Je mobilise les filières locales dans la construction et l'aménagement
- Je forme et j'informe les acteurs de la revitalisation sur les filières locales



URBANISME & PAYSAGE

- Je maîtrise le développement urbain
- Je réinvestis le centre ancien
- Je valorise l'espace public
- Je révèle le paysage



EXPÉRIMENTATIONS & INNOVATIONS

- J'identifie et mobilise les partenaires autour du projet
- J'associe la population en favorisant des démarches participatives
- Je cherche des nouveaux outils pour dynamiser ma commune

3 Petites Cités de Caractère® unies pour revitaliser leurs communes.

à Laroquebrou, Marcolès, Montsalvy (15)

Trois communes ont souhaité se regrouper pour répondre à un appel à projet européen (FEADER) via la Région afin d'unir leur potentiel touristique, mutualiser leur communication et leurs services d'accueil pour une meilleure attractivité de leur territoire.



ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE
& PATRIMOINE

- Je renouvelle et réinvestis les espaces publics
- Je valorise le patrimoine bâti



EXPÉRIMENTATIONS
& INNOVATIONS

- J'identifie et je mobilise les partenaires autour du projet





Patrick TOULARASSEL, délégué national de l'association des PCC, Jean-Bernard VIGHETTI, président fondateur des PCC, Christian MONTIN, maire de Marcolès, président des PCC du Cantal, Yves LE MOUER ancien président des PCC, Michel PUECH, maire de Montsalvy lors de la signature de la Charte des PCC suite à la labellisation des 3 communes en 2014.

Crédit photo PPC France

Leur labellisation « Petites Cités de Caractère® » en 2010 leur a permis un soutien de la part du réseau des PCC et de s'ouvrir à une autre méthode de travail, plus collégiale. En unissant leurs réflexions et leurs actions sous forme d'un groupement de commandes, ils ont pu se positionner pour répondre à un appel à projets européen (FEADER) via la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Petites Cités de Caractère® de France



Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans les communes labellisées, les différents acteurs autour d'un objectif : **la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.**

<https://www.petitescitesdecaractere.com/>



Les cinq critères obligatoires

La commune doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou d'un Site Patrimonial Remarquable,

La commune doit être une petite unité urbaine de moins de 6000 habitants au moment de la demande d'adhésion,

La commune doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et /ou exercer des fonctions urbaines de centralité,

La commune doit avoir un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels,

La commune doit s'inscrire dans la stratégie de développement touristique de son territoire.



Charte de Qualité

Petites Cités de Caractère®
de France

Les sept engagements des communes

Création d'un Site Patrimonial Remarquable et mise en place d'un règlement adapté,

Entretien et valorisation de l'espace public,

Entretien et valorisation du bâti public,

Entretien et valorisation du bâti privé,

Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public,

Engagement de la commune en faveur de l'animation.

Engagement de la commune à participer à la vie du réseau.

(la liste complète des engagements est disponible dans le document à télécharger ici [2018_charte_de_qualite.pdf](#))

www.petitescitesdecaractere.com



Murat
8 Juin 2018



Un appel à projet FEADER

"dispositif 7.6.6 soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique, catégorie 2



FICHE ACTION

(...) La région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien à **"l'embellissement du cadre de vie et de séjour des villages auvergnats"** et aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche patrimoniale et touristique labellisée et reconnue au niveau national.

L'Auvergne doit pouvoir structurer son offre patrimoniale, déjà riche et reconnue, autour de marqueurs patrimoniaux et touristiques forts...

CRITERES PREALABLES D'ADMISSION

la commune doit :

- avoir moins de 6000 habitants,
- être soumis à une protection au titre des monuments historiques, d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur *,
- avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité,
- détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène,
- exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité,
- avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

CONTENU DE LA MISSION

Il s'agira de mettre en place une programmation chiffrée d'un plan pluriannuel d'actions de valorisation et d'animation autour d'éléments du patrimoine de caractère dûment sélectionnés, de leurs abords immédiats, de leur accessibilité et des espaces publics environnants.

Sont ainsi répertoriés les projets concernant :

La restauration du patrimoine bâti de caractère, protégé ou pas au titre des Monuments Historiques et l'aménagement de leurs abords,

Les travaux d'aménagement et de mise en valeur des espaces publics,

La création de lieux d'accueil du public et d'actions d'animations et de mise en valeur des lieux sélectionnés,

Le respect d'une démarche environnementale et des règles d'accessibilité aux personnes handicapés, dans tous les aménagements.

Rôle du CAUE

Le CAUE, par sa connaissance approfondie du territoire et par sa proximité avec les élus, a été tout simplement mandaté pour réaliser avec l'office de Tourisme de la "Châtaigneraie Cantalienne" cette étude. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) et l'Agence de développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) ont rejoint le groupe de travail. Les élus conseillés par le CAUE se sont rapprochés d'équipes de maîtrise d'oeuvre afin de mettre en place une méthode de travail pluridisciplinaire et collégiale, qui pourra servir de référence méthodologique pour d'autres communes. Cet appel à projet a nécessité une étude globale et transversale, démarche que le CAUE souhaite développer dans son travail d'accompagnement des communes afin qu'elles aient une vision globale de leurs projets, une sorte de "feuille de route", un programme pluriannuel de travaux.

Intention

L'ambition affichée étant de positionner les trois petites communes sur un appel à projets européen (FEADER) intitulé "dispositif 7.6.6 - soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique - catégorie 2 soit « patrimoine de caractère ».

Une ambition peu commune et de fait, exemplaire, pour des villages de moins de 1000 habitants!



COMPRENDRE /

Le territoire de la châtaigneraie cantalienne (50 communes) est situé sur le contrefort ouest du Massif Central, dans une région de collines vallonnées, au sud-ouest du département du cantal, au contact des départements du Lot, de l'Aveyron et de la Corrèze. Ce territoire a forgé son identité autour du châtaignier. Véritable symbole de toute une région, l'arbre à pain est le trait d'union d'une population qui s'est longtemps nourrie de son fruit.



Contexte & enjeux

Ce territoire constitue une destination touristique reconnue, grâce à la présence de sites renommés tels que les villages médiévaux de Laroquebrou, Maurs, Marcolès et Montsalvy, Les lacs d'Enchanet, de Saint-Etienne Cantalès et la vallée du Lot.





Contexte & enjeux

D'origine médiévale, entre les 11^e et 13^e siècles, avec une structure morphologique presque inchangée, le 20^e siècle aurait pu leur être fatal sans l'opiniâtreté de leurs élus à faire de leur mieux pour qu'elles restent des lieux de vie agréables. Mais le système de financement des petites communes de moins de 1 000 habitants signifie "petit budget" et donc projet de faible ampleur; sans programme d'action spécifique des instances régionales et européennes, type Appel à Projet, il n'est pas envisageable de conduire des projets ambitieux!

Grâce au réseau des « petites Cités de Caractère® », créé dans les années 70, en Bretagne, les anciennes petites villes ou villages (autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ayant perdu une grande partie de leurs fonctions et se retrouvant sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage) ont pu protéger et valoriser leur patrimoine.

(...) Aujourd'hui ce label est un vrai levier pour nos petites communes de moins de 1000 habitants, il leur offre la possibilité d'engager des opérations conséquentes pour sauver leur patrimoine, pour lutter contre les logements vétustes ou vacants désertés par les jeunes couples et pour une reconquête de l'activité touristique et économique de leur bourg.(...) *M.MONTIN maire de Marcolès*

COMPRENDRE /

État initial

En 1251, le castrum Rupis Brou situé sur la route menant de la Haute Auvergne au Quercy est un relais routier majeur, au pied du château de Laroque. Aujourd'hui il se situe sur la Via Averna, une variante du Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Ancien prieuré dépendant de l'abbaye d'Aurillac, place forte de l'époque des guerres anglaises, "bonne ville" au XVIème siècle, elle est riche d'un florissant commerce sur la route reliant les monts d'Auvergne au midi.

Implantée au pied du Puy de l'Arbre, l'ancienne Motte Castrale se situe sur la voie de passage des voyageurs allant d'Auvergne en Rouergue ou des pèlerins s'acheminant vers St Jacques de Compostelle.



COMPRENDRE



MONT SALVY



MARCOLES



LAROQUEBROU

ORGANISER /



<http://pays-aurillac.org/>



OFFICE de TOURISME
CHÂTAIGNERAIE
CANTALIENNE

<https://chataigneraie-cantal.com/>



metafore@orange.fr



<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoine/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-du-Cantal>



andre.david22@wanadoo.fr

Partenaires & démarche du projet

Seule, chacune de ces communes n'aurait pu répondre à cet appel à projet.

Impulser par le réseau "Petites Cités de Caractère®", elles ont su se regrouper et travailler ensemble pour mettre en synergie les potentiels de leur commune et ceux de leur territoire commun pour faire de leur projet un projet de territoire "Châtaigneraie Cantalienne". Une belle ambition pour un projet touristique.

Les structures du département travaillant sur l'aménagement du territoire et sur le tourisme, des maîtres d'œuvre mandatés par les communes, accompagnés par les maires et les adjoints des 3 communes, ont mis en place une méthode de travail pluridisciplinaire et collégiale :

- Les maires et les adjoints des 3 communes,
- L' Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA),
- L'Office du Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne,
- Le CAUE du Cantal,
- L'UDAP et l'architecte des Bâtiments de France,
- Les Agences d'architecture : METAFORE pour Marcolès et Montsalvy et l'agence André DAVID et Arte Facto pour Laroquebrou,
- Les associations patrimoniales dont La Fondation du Patrimoine.

REPONDRE A UN APPEL A PROJET

A) Intérêt patrimonial

Une analyse architecturale et paysagère définit l'intérêt patrimonial du projet dans son contexte. Marcolés et Laroquebrou possèdent une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour Montsalvy elle est en cours d'étude.

B) Intérêt pour le développement du territoire

L'étude recense les projets cohérents avec les autres opérations envisagées sur la commune et à l'échelle du territoire.

Les projets englobent une vision d'ensemble et une coordination avec la mise en tourisme du village. L'étude démontre l'impact du projet à court et moyen termes sur le maintien et le développement de l'attractivité touristique et économique. Les aménagements proposés conservent et respectent l'identité des lieux.

C) Politique d'animation et de mise en valeur

Une proposition de politique d'animation et de mise en valeur du patrimoine restauré a été initiée : nouveaux espaces d'accueil du public, nouvelle signalétique, nouveaux circuits de visites, publications et peut-être réalisation d'un film commun aux trois communes.



D) Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La problématique d'un accès pour tous et en particulier aux personnes en situation de handicap est intégrée dans chacun des projets recensés.

E) Démarche environnementale

Chacun des projets présentés dans l'étude prend en compte la dimension environnementale. Les aménagements d'espaces verts devront s'intégrer dans cette démarche (choix d'essences locales, plantation en pleine terre pour une meilleure gestion de l'arrosage, gestion des eaux pluviales, etc.).

Your browser can't play this video.
[Learn more](#)

Ressourcez vous en Châtaigneraie cantalienne

En quatre mois, ce sont près d'une quarantaine de réunions et de très nombreux échanges de documents qui ont permis la réalisation de trois dossiers (un par commune intégrant : "Présentation et animations touristiques du territoire").

AGIR /

Les trois dossiers ont été retenus par la commission régionale.

Ils ont été jugés comme les meilleurs dossiers parmi les nombreuses candidatures.

Les communes se sont vu attribuer chacune environ 600 000,00€ de subventions.

Your browser can't play this video.
[Learn more](#)



MARCOLÈS



APPEL À PROJET FEADER
DISPOSITIF 7.6.6

Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique
Catégorie 2 : Patrimoine de caractère



MONTSALVY



APPEL À PROJET FEADER
DISPOSITIF 7.6.6

Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur



LAROQUEBROU



APPEL À PROJET FEADER
DISPOSITIF 7.6.6

Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique
Catégorie 2 : Patrimoine de caractère

FINALISER /

Faire du patrimoine le levier d'un développement touristique et économique durable du territoire

Les élus ont compris que le patrimoine pouvait être un levier du développement local. Ils ont donc, dès 1989, fait l'acquisition puis la restauration de la Maison Destain alors en ruine, en salle polyvalente. Confortés par cette opération réussie, ils ont ensuite élaboré une stratégie de valorisation en engageant un programme pluriannuel d'acquisition et de restauration du bâti, de 1989 à 2015.

Restaurer en trouvant un nouvel usage pour les bâtiments, tel fut le souci de la municipalité.

Après l'achat de la l'ancienne Maison BARDES, le programme s'est engagé vers l'accueil au rez-de-chaussée :

- **l'office du tourisme**
- et **un lieu d'exposition ouvert toute l'année.**

Ainsi ce projet permettrait à la commune de répondre à l'engagement en faveur de l'accueil du public touristique dans le cadre du label PCC ®.



Ancienne Maison BARDES,
Nouvel Office de Tourisme

Agence METAFORE



Auberge de la TOUR, restaurant gastronomique
(investissement communal)



La Roseraie

Mettre en valeur le patrimoine local pour ceux qui y vivent.

Les élus conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de reconnaissance, d'acquisition, de restauration, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Il en a découlé une véritable prise de conscience chez les habitants qui ont compris que le bâti public et privé qui les entourait et qui leur appartenait était une véritable richesse.

Les élus ont pu ainsi s'appuyer sur le tissu associatif qui a su utiliser le patrimoine architectural comme support aux visites guidées, conférences, publications et animations en période estivale et pour certaines toute l'année.

Depuis 27 ans, les "Nuits de Marcolés" attirent des milliers de personnes tous les étés.
(...)L'écrin architectural de la cité médiévale, les lumières, la musique et l'atmosphère des nuits d'été sollicitent l'imaginaire des spectateurs emportés par la magie des mots.(...)

MARCOLES /



Les Nuits de Marcolés



Mutualisation du fonctionnement

Transformer l'ancienne halle en Maison des Arts et du Tourisme regroupant l'Office du Tourisme et un Espace muséographique sur le paléontologue Marcellin Boule natif de Montsalvy.

Il serait en effet très difficile d'ouvrir régulièrement un lieu d'exposition, le budget de fonctionnement reposant seulement sur la commune et le bénévolat à ses limites, surtout hors saison. La mutualisation des usages permettra une meilleure gestion et une économie au niveau du fonctionnement : ouvertures et accès aux expositions assurés par l'Office.

La halle

Il s'agit en fait d'un ancien garage qui a été transformé en Halle. Cette Halle devait servir de lieu couvert pour le marché hebdomadaire et accueillir des événements culturels. Or, étant orientée nord et en plein vent, malgré plusieurs tentatives, cette Halle a été abandonnée. Située contre l'ancienne porte d'Aurillac, ce bâtiment est perçu dès l'entrée dans Montsalvy au droit des anciens remparts.



Petites Cités
de Caractère



Création d'une Maison des Arts et du Tourisme

Un lieu d'exposition

Marcellin Boule est un paléontologue, paléoanthropologue et géologue français, né le 1er janvier 1861 à Montsalvy. Il travaille au Collège de France et au Muséum national d'histoire naturelle puis participe à la création de l'Institut de paléontologie humaine à Paris.

Marcellin Boule publie la première étude détaillée d'un squelette relativement complet d'homme de Néandertal, l'homme de La Chapelle-aux-saints.

Un lieu de projection

Les 3 cités médiévales de la Châtaigneraie ont souhaité mettre à disposition du public un espace dédié à la projection d'un film.

Il s'agira de promouvoir leurs richesses patrimoniales dans un lieu d'accueil situé à l'intérieur de chaque cité. Cette vidéo sera également l'occasion de donner envie au visiteur de découvrir les autres petites Cités de Caractère® de la Châtaigneraie afin de prolonger les séjours sur ce territoire.



ESPLANADE DU CHÂTEAU

Site Historique

Cet espace qualifié "d'esplanade" est l'**ancienne cour du château, à l'origine fermée par des bâtiments aujourd'hui disparus.**

Le château, après différentes évolutions, et la disparition d'un marronnier géant, devient ensuite une école, dont la cour est plantée d'arbres. Les terrasses (aujourd'hui enherbées) entourant les chemins d'accès sont cultivées. Un cliché ancien laisse aussi apparaître des plantations basses régulières à l'image de cultures de vigne. Les parties arrière du château semblent également avoir été cultivées.

Depuis leur protection MH, les vestiges du château ont été figés et stabilisés. Leur intérêt réside essentiellement dans leur rapport paysager au site. **Les terrasses ouvrent des vues exceptionnelles sur le site et le bourg : c'est l'un des atouts touristiques majeurs de La Roquebrou**

Passage incontournable lors de la découverte de la cité médiévale, le projet d'aménagement de l'esplanade du château entre pleinement dans l'amélioration de l'accueil touristique et dans la mise en valeur de la richesse patrimoniale de La Roquebrou



Petites Cités
de Caractère

LAROQUEBROU /



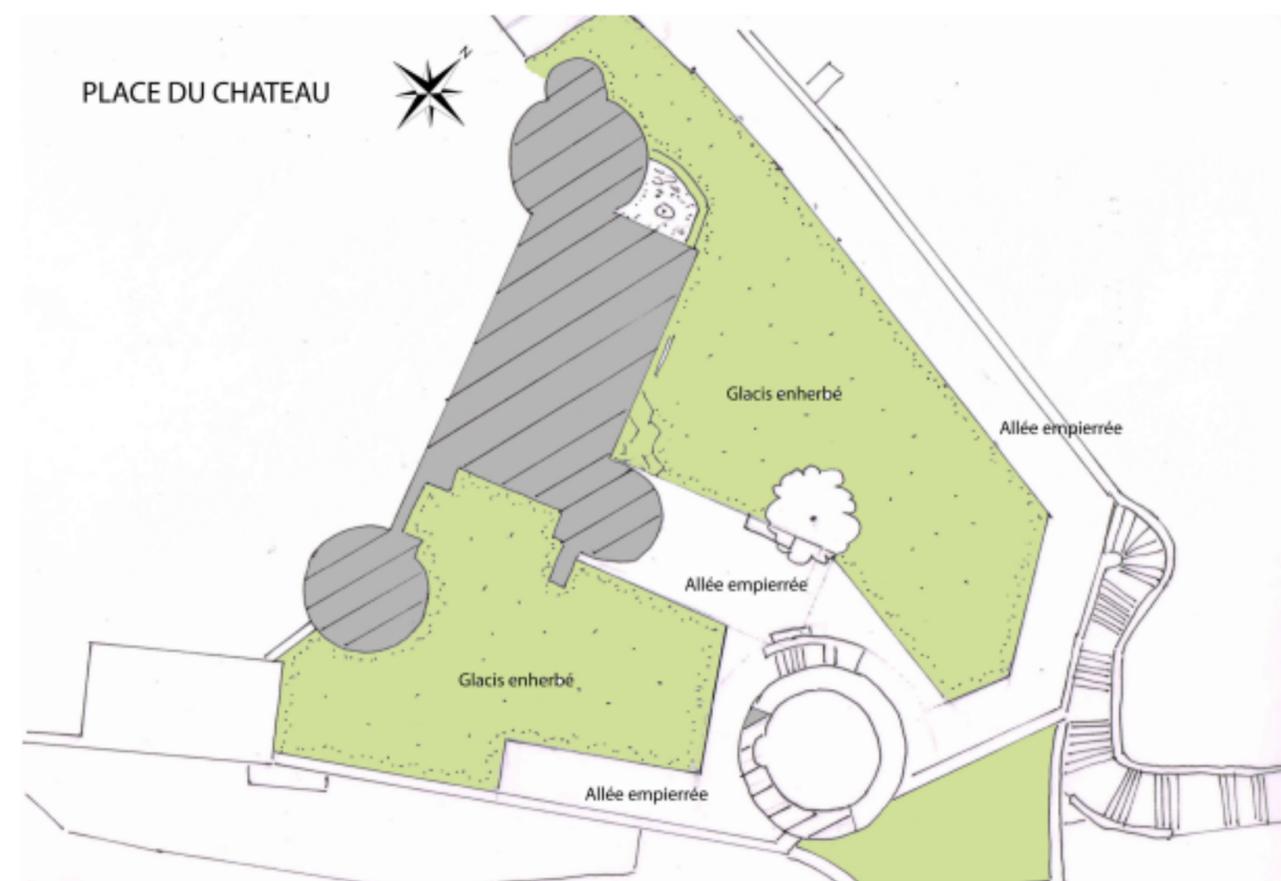
ACCESSIBILITE DU PROJET

Tourisme et Handicap

Le programme prévoit la création d'un stationnement à l'usage des PMR à l'arrière du château, celui-ci n'étant accessible depuis le centre de La Roquebrou qu'à partir de rampes et d'escaliers inadaptés aux personnes à mobilité réduite. Depuis ces espaces de stationnement, le trajet est de niveau jusqu'à la cour du château. Toutefois, il n'est pas envisagé de développer de pôle de stationnement au-delà, car ces terrains archéologiquement sensibles font partie de la protection MH du château.

Prise en compte du développement durable

L'aménagement proposé restitue un couvert d'herbe à la place d'un site minéralisé -cette perméabilisation du sol permet une régulation des écarts de température en été et de l'écoulement des eaux pluviales- et utilise des matériaux simples et durables. La référence est l'aménagement du château de Castelgrande à Bellinzona (tessin, Galfetti, arch.) : ensemble du site enherbé, à l'exception de cheminements soigneusement calepinés, d'un esprit à la fois classique et contemporain.



Suites envisagées

Un cahier des charges a été réalisé par le CAUE en partenariat avec les élus, pour lancer un appel à candidature et retenir un bureau d'étude qui a pour mission de proposer une nouvelle signalétique commune aux trois communes. C'est le cabinet "Plume" qui a été choisi.

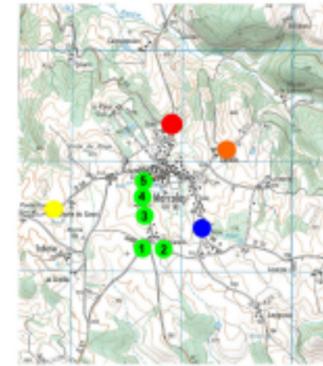
Les travaux programmés dans l'étude mais n'ayant pu être réalisés dans la première tranche feront l'objet ultérieurement d'autres demandes de subventions, à l'image de la rénovation du Cloître de Montsalvy.

Impact

Depuis ce succès cinq autres petites communes MURAT, MENET, PLEAUX, RAULHAC, SAINT URClZE ont sollicité le CAUE pour évaluer leur potentiel patrimonial et touristique et/ou réaliser un dossier de demande de labellisation auprès du réseau des "Petites Cités de Caractère®".

Le réseau des "Petites Cités de Caractère®" se félicite de ce succès mais entend être très vigilant sur les critères de labellisation : pour l'intérêt du réseau des cités labellisées et pour sa légitimité.

LAROQUEBROU - MARCOLES - MONTSALVY : Etat des lieux



Les entrées de Marcoules

Au Sud-Ouest depuis la route départementale RD 51 :

1. A ce croisement, la signalisation directionnelle occupe les quatre angles de ce carrefour complétée par les panneaux de sécurité routière. Sur la RD 51 en direction de Marcoules, on trouve le panneau de signalisation d'agglomération identique aux autres entrées. Par contre, il y a 5 panneaux sur ce mât avec en partie haute le panneau directionnel signalant Aurillac et en partie basse le nom du lieu-dit. Cette superposition d'informations affaiblit la lisibilité et pénalise la lecture du patrimoine (présence de la croix).



2. Beaucoup de dispositifs type pré enseignes voire panneaux sauvages publicitaires sont présents le long des axes et au niveau du croisement. Ce type de dispositif s'apparente à de la publicité (inscription, forme, image), il est destiné à informer le public ou à attirer son attention. Ces dispositifs sont interdits hors agglomération. Sur le terrain, leur présence est renforcée selon l'importance des axes routiers (RD 51156 ou RD 20145).



3. Les enseignes : afin d'améliorer leur efficacité, il serait judicieux de mener une réflexion sur le design en harmonie avec l'architecture et l'activité exercée. L'enseigne devrait être efficace et attrayante, dans le respect de la législation. Fonce sur la construction, elles sont l'interface entre l'activité et les visiteurs. Elles doivent être explicites. Ce n'est pas le cas support comme le lettrage identifiable.



LAROQUEBROU - MARCOLES - MONTSALVY : Propositions



CONSTAT

Hors agglomération et aux entrées de Larquebrou, la signalisation directionnelle est cohérente et bien visible. La présence des "panneaux images" renforcent l'attractivité de Larquebrou. Les améliorations sont davantage à apporter dans le centre de la cité à partir des parkings mais aussi le long du parcours de découverte.

Relais information service
Ces dispositifs doivent être placés à proximité d'espaces de stationnement et aux emplacements où les visiteurs arrivent de manière à être consultés à l'arrêt. Toutes sortes d'informations communales pourront être regroupées (géographie du lieu, activités utiles ou emblématiques, grandes directions pour la découverte de la ville...). Tous ces dispositifs devront être également accessibles à pied ou à vélo. L'exemple de Saint-Florent est intéressant, il regroupe un écran tactile et une borne Wi-Fi. Il conviendrait également de prendre en considération la loi handicap du 11 février 2005 pour les aspects conceptuels : graphiques et textes.

Information urbaine piétonne
Elle est assimilable à un Relais Information Service (RIS) mais présente des dimensions réduites, adaptées aux piétons. Pour cela, les lieux de passage seront privilégiés : place, rue commerçante, petits parkings... L'information urbaine piétonne peut aussi être utilisée pour donner des informations sur le patrimoine d'un lieu (exemple : parking derrière Ancien Hospice). Sous forme de kit, il permet une lecture recto-verso et est adapté aux normes PMR. Les dimensions sont souvent 500x1500 mm. En pied ou en haut de poteau, le logo des "Petites cités de caractère" sera indiqué.

Interprétation du patrimoine
La signalétique d'interprétation doit se conformer aux règles du code de signalisation. La forme "tutrin" permet une lecture facilitée (murs des édifices (hauteur compatible à tous les niveaux de la police de caractère doit être simple et lisible). Au niveau conceptuel, il faudra trouver un sujet (10 de hauteur pour 20 de largeur). Les spécificités (hauteur, contraste, taille de la police, "Petites cités de caractère" sera indiqué) et par un balisage du parcours qualitatif (cf. ...).

LAROQUEBROU - MARCOLES - MONTSALVY : Etat des lieux



La signalisation d'intérêt culturel et touristique



Au même titre que les enseignes commerciales apposées contre les façades une réflexion pourrait être menée concernant les limites des stores qui peuvent être impactant dans la découverte du patrimoine. La collectivité peut mettre en oeuvre des prescriptions adaptées à la qualité du patrimoine construit notamment dans le cadre du SPM et du PLU.

Poursuivre la découverte du projet

Site internet S-PASS TERRIOIRES

<https://s-pass.org/fr/workspace/ressource/ressources.html>

.pdf [Extrait Appel à Projet Montsalvy](#)

.pdf [Extrait Appel à Projet Marcolès](#)

.pdf [Extrait Appel à Projet Laroquebrou](#)

Mairies

contacts: <https://www.laroquebrou.fr/> tel.04.71.46.00.48.

contacts: <https://marcoles.fr/> tel.04.71.46.98.98.

mairie-marcoles@wanadoo.fr

contacts: <http://www.montsalvy.fr/> tél. : 04.71.49.20.10.

mairie-montsalvy@wanadoo.fr

Contacts & partenaires

- L'ADEPA - Association pour le Développement du Pays d'Aurillac
<http://pays-aurillac.org/>
- L'Office du Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne
info@chataigneraie-cantal.com
- L'UDAP et l'architecte des Bâtiments de France
- Metafore (architecte) pour Marcolès et Montsalvy / metafore@orange.fr
- André DAVID et Arte Facto (architecte-paysagiste) pour Laroquebrou
/ andre.david22@wanadoo.fr
- Petites Cités de Caractère ® (national)
<https://www.petitescitesdecaractere.com/>

PARTENAIRES FINANCIERS

- Préfecture Cantal - financement DETR
- Région Auvergne-Rhône-Alpes - financement européen FEADER
- Fondation du patrimoine
- La communauté de communes de la Châtaigneraie

/ OUTILS

Your browser can't play this video.
[Learn more](#)



⁷ c|a.u.e en Massif central



Publication réalisée en janvier 2020

par Muriel POUJOL conseiller en architecture

Tel.04.71.48.50.22.

caue.cantal@wanadoo.fr

mp.caue15@orange.fr